

Référence de ce texte :

Guichard, J. (2012). Préface : Conseil à un/e jeune conseil/er/ère d'orientation-psychologue. In J. Vauloup & C. Grisaud, *Guide des néo-COP* (5^{ème} éd.) (pp.3-6). Nantes : Académie de Nantes.
www.ia49.ac-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1339481268115&ID_FICHE=246664



61^{èmes} Journées nationales d'études ACOP-France
Est parisien Bobigny-Pantin 18-21 septembre 2012
<http://espacecio.free.fr/jne2012/>

GUIDE DES NÉO-COP

22 fiches-outils / 7 annexes

Académie de Nantes
Année scolaire 2012-2013

Juillet 2012
5^{ème} édition

Préface de M. Jean Guichard
Professeur au CNAM, Paris

Remerciements, gratitude, reconnaissance, et... espoir

Avec nos plus vifs et amicaux remerciements à toutes celles et tous ceux qui nous ont fait part de leurs réflexions et propositions depuis la sortie de la première édition du *Guide du néo-cop* en septembre 2008. Et tout particulièrement à nos collègues multi-âges multi-cartes multi-fonctions multi-regards et multi-tâches qui nous firent l'amitié d'accepter de *parler métier(s)* et d'échanger avec nous lors des ateliers que nous tîmes aux 58^{èmes}, 59^{èmes} et 60^{èmes} journées nationales d'études d'orientation de l'ACOP-F (Caen septembre 2009, Le Mans septembre 2010, Bordeaux septembre 2011). Vous nous donnâtes des ailes, du courage et de l'espoir pour réaliser cette 5^{ème} édition et poursuivre la mise à jour annuelle de ce support.

Notre gratitude aussi à Pascale Thomas-Faucher, Claire Engrand, Patricia Toutain, Gilles Mançon, Philippe Vincent, Philippe Samson, Alain Trichereau, Bernard Lespès, Jean-Marie Mollon-Deschamps, aux 32 néo-cop visitées en 2010-2011 et aux 20 néo-cop rencontrées en 2011-2012, sur le terrain même de leur activité, de Fontenay-le-comte au Mans, de Saumur à Nantes et de Saint-Nazaire à La Ferté-Bernard, pour leurs relectures et leurs observations critiques et vivifiantes.

Merci aussi à Jean Guichard, ancien directeur de l'INETOP, professeur d'université au CNAM, consultant de renommée internationale sur les questions d'orientation, d'avoir accepté de préfacer cette 5^{ème} édition.

Ce mot de reconnaissance enfin. Christian Grisaud, co-concepteur du *Guide des néo-cop*, co-rédacteur des trois premières éditions, nous a quittés beaucoup trop précocement, à l'âge de 63 ans, en février 2011. Salut l'ami, et merci. Nous te devons tant !

Sachons garder espoir et courage. Créé il y a plus de 80 ans, le nouvel-ancien métier de conseiller/ère d'orientation-psychologue, est loin d'être obsolète. Bien au contraire, il s'invente, se réinvente chaque jour.

Et pour longtemps !

PRÉFACE

par Jean Guichard
Professeur au CNAM

Conseil à un/e jeune conseiller/ère d'orientation-psychologue

Depuis des décennies, les psychologues du travail soulignent l'importance de la socialisation organisationnelle des nouveaux arrivants, tant pour leur succès professionnel que pour celui des organisations où ils s'insèrent. Tout laisse à penser que ces observations n'ont eu que peu de répercussions dans la fonction publique : les dispositifs formalisés visant à favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux fonctionnaires y semblent souvent réduits, voire inexistants. On ne peut donc que saluer l'entreprise de Jacques Vauloup et Christian Grisaud (décédé en 2011). Ces derniers, avec l'aide d'un groupe de praticiens, se sont en effet attachés à décrire non seulement les activités dans lesquelles doit s'engager un/e jeune conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP) arrivant dans un centre d'information et d'orientation (CIO), mais aussi l'ensemble des activités constitutives du métier de COP tel qu'on le définit aujourd'hui.

Ces activités sont présentées sous la forme de fiches ayant une même structure. Un paragraphe d'une dizaine de lignes décrit d'abord l'action à effectuer. Cette description est parfois suivie d'une explication. Des précisions sont ensuite données sur ce qu'il convient de faire pour effectuer cette action. Par exemple, la première fiche porte, comme cela va de soi, sur l'intégration dans un CIO. Les premières actions requises du/de la/ jeune COP seront donc de « prendre contact avec le/la direct/eur/rice du CIO ». Il lui faudra ensuite « situer son activité professionnelle dans un cadre collectif cohérent : le projet de CIO (*pluriannuel*), parfois appelé programme d'activités (*annuel*) ou contrat d'objectifs (*pluriannuel*) ». La fiche fournit ensuite les informations essentielles définissant – au sens réglementaire – un CIO, ses missions et celles d'un/e COP (en citant les extraits majeurs des décrets et règlements correspondants). La fiche précise enfin comment le/la nouve/au/elle conseil/er/ère devra procéder pour atteindre les objectifs de socialisation organisationnelle correspondants. Par exemple : « Prendre connaissance du *Projet* ou du *Programme d'activités* du CIO et des *Projets communs* ou *Contrats d'objectifs CIO-établissement*. Organiser une séance de travail avec le conseiller d'orientation-psychologue en charge des établissements l'année précédant votre arrivée », etc.

Au total, vingt-deux fiches sont présentées. On peut les regrouper en six grandes catégories. La première est relative à *l'insertion dans les différents réseaux de travail* où le/la COP exercera ses activités : « S'intégrer dans l'équipe du centre d'information et d'orientation » (fiche 1), « Coopérer avec le chef d'établissement et ses adjoints » (fiche

2), « Travailler avec les professeurs et l'équipe éducative » (fiche 7). La fiche 10 : « Avec des professeurs, des parcours de découverte des métiers et des formations » peut être incluse dans cette première catégorie. Les trois dernières fiches (20 : « S'appuyer sur les services d'information et d'orientation pour apprendre », 21 : « Assurer le relais avec l'amont et l'aval de son activité » et 22 : « La posture spécifique du conseiller d'orientation-psychologue ») forment une deuxième catégorie – complémentaire de la première – que l'on pourrait nommer « **les dimensions institutionnelles du métier de COP** ». Deux fiches (3 : « Gérer un agenda, des lieux de travail et des publics variés » et 4 : « Préparer, mettre en œuvre, évaluer un programme d'activités ») portent sur *l'organisation de l'activité professionnelle*. Deux autres soulignent l'importance de *connaître les ressources locales* (fiche 5 : Explorer les formations et les établissements du bassin et fiche 6 : Explorer la vie économique du bassin). Trois fiches sont relatives à la *participation à la gestion de l'orientation-sélection scolaire* (14 : Participer activement aux conseils de classe, 15 : S'intéresser aux commissions d'affectation. Pourquoi ? Comment ? 16 : Tenir sa place en commission d'appel). Enfin, sept fiches décrivent le *cœur de métier des COP : le conseil, l'information et l'expertise psychologique* (fiche 8 : « Tenir conseil avec les parents », fiche 9 : « L'entretien des conseillers, l'entretien des professeurs », fiche 11 : « Investir l'accompagnement personnalisé en seconde et première », fiche 12 : « Le conseiller d'orientation-psychologue et le handicap », fiche 13 : « Conseiller en insertion aussi », fiche 17 : « Faire expertise psychologique », fiche 18 : « En ligne, le conseil aussi ? », fiche 19 : « L'orientation a-t-elle un genre ? » (la fiche 10, « Avec des professeurs, des parcours de découverte des métiers et des formations », qui a été classée dans la première catégorie, pourrait aussi être rattachée à celle-ci).

L'ouvrage se termine par une bibliographie renvoyant aux publications essentielles, par des descriptions d'une semaine-type ou d'une année type d'un/e COP et par des analyses et des réflexions fines sur les rôles des conseillers d'orientation-psychologues.

C'est un ouvrage d'un intérêt majeur que livrent Jacques Vauloup et Christian Grisaud. Il repose sur un travail considérable d'analyse de l'activité des COP telle que l'institution l'attend au début du vingt-et-unième siècle en France. Les descriptions sont très précises. Le sens de ces différentes activités est explicité. Les manières de procéder pour réaliser chaque activité-but sont clairement définies. L'idée de regrouper l'analyse en grands thèmes constituant chacun une fiche est d'un intérêt pédagogique majeur. Il est clair qu'un tel travail ne pouvait être effectué que par des professionnels soucieux, d'une part, des enjeux institutionnels de cette fonction, mais connaissant par ailleurs très bien les activités effectives des COP en relation avec leurs contraintes de travail.

C'est précisément la grande qualité de ces analyses qui rend cet état des lieux assez inquiétant. Il l'est à un double titre. Tout d'abord par les extraits qu'il rapporte du décret du 23 août 2011 définissant (notamment) les missions des conseillers d'orientation-psychologues. La rédaction de

ce texte est explicite : pour définir le public des COP, elle utilise quasi exclusivement les termes *élèves* et *étudiants*. C'est donc fondamentalement dans cette perspective – c'est-à-dire du point de vue de l'institution scolaire – que les COP sont invités à considérer les jeunes qu'ils prennent en charge. Or, comme l'ont montré différentes études internationales réalisées au cours de ces dernières décennies, l'organisation scolaire française est, parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'une de celles qui contribuent le plus à la production d'inégalités de réussite liées aux origines sociales, ethniques ou culturelles. On ne peut donc que s'étonner que ce décret ne fasse aucune référence à une mission fondamentale de réduction de cette extraordinaire fracture sociale et scolaire qui caractérise notre pays (si ce n'est sous la forme d'un tel euphémisme – « les élèves soumis à l'obligation scolaire en difficulté » – que le sens en est perdu !). Par ailleurs, notre pays se distingue par un phénomène de *domination masculine* (pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu) nettement plus affirmé que dans de nombreux autres (comme le montrent, par exemple, les pourcentages de femmes parlementaires : au 31 mars 2012, la France est au 69^{ème} rang mondial, derrière les principaux pays d'Europe). Un peu partout dans le monde, les questions d'orientation sont référées aux problématiques du genre. Force est de constater que cette question ne relève pas d'une des missions fondamentales des COP, au sens du décret du 23 août 2011.

Ce remarquable état des lieux est, en second lieu, inquiétant par la description précise qu'il donne des activités effectives et attendues par l'institution des COP. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer *les trois sens majeurs du terme « orientation » en français* (en dehors des acceptions géographiques). Orientation fait référence, premièrement, à l'activité de se diriger dans la vie (notamment professionnelle) : s'orienter, c'est chercher et trouver sa voie. Orientation fait référence, deuxièmement, au fait d'être aidé, accompagné dans cette activité : c'est en ce sens que l'on parle de conseil en orientation. Mais orientation désigne aussi l'ensemble des processus et procédures de sélection et de répartition des élèves dans et hors de l'institution scolaire. Il arrive ainsi qu'un chef d'établissement dise à un conseiller : « voici la liste des élèves à orienter », ce qui signifie souvent qu'il convient de leur trouver une porte de sortie de l'établissement. Or, la lecture de vingt-et-une fiches établies par Jacques Vauloup et Christian Grisaud donne l'impression que c'est cette question de la répartition – sélection des élèves qui détermine fondamentalement la plupart des activités des COP. On songe en lisant ces fiches à un phénomène que rapporte Norman Gysbers (2010) dans son ouvrage retraçant l'histoire du conseil en orientation à l'école aux Etats-Unis (*Remembering the past, shaping the future. A history of School Counseling*). Celui-ci note que, dans les années trente, la question s'est posée d'un mode d'organisation susceptible de coordonner le travail des spécialistes de l'orientation. En empruntant la terminologie aux entreprises, confrontées aux problèmes de la gestion de carrière de leurs salariés, on conçut alors ce que l'on nomma des « services du personnel élèves » (ou « services du personnel étudiants », dans les universités).

On peut se demander, à la lecture de ces analyses fouillées, si l'organisation que constitue l'Education Nationale ne considère pas fondamentalement l'ensemble de ses institutions d'orientation comme des services du personnel élèves ou étudiants. On peut aussi se demander si les missions prioritaires confiées aux conseillers/ères d'orientation-psychologues au sein de ce système éducatif leur permettent bien d'aider l'ensemble des jeunes à faire face à la tâche extraordinairement difficile de construire une vie, et notamment un parcours professionnel, ayant un sens à leurs yeux, au sein d'une société donnant à chacun la possibilité de réaliser certaines de ses potentialités...

Ces questions ne doivent pas décourager un/e jeune conseiller/ère d'orientation-psychologue de se référer à ces fiches. Bien au contraire ! Le conseil qu'on peut lui donner est de se les approprier aussi vite que possible. Les informations très précises (par exemple : comment se préparer à participer à un conseil de classe ? Comment concilier plusieurs agendas ? Comment conduire un entretien de conseil ?) qu'il ou elle y trouvera lui permettront de maîtriser rapidement ce que Clot nomme *le genre professionnel*. Avec Daniel Faïta, ce dernier en donnait la définition suivante en 2000 : « *le genre est en quelque sorte la partie sous-entendue de l'activité, ce que les travailleurs d'un milieu donné connaissent et voient, attendent et reconnaissent, apprécient ou redoutent ; ce qui leur est commun et qui les réunit sous des conditions réelles de vie ; ce qu'ils savent devoir faire grâce à une communauté d'évaluations présupposées, sans qu'il soit nécessaire de re-spécifier la tâche chaque fois qu'elle se présente* ». C'est précisément la maîtrise du genre qui permet à un professionnel de développer son propre style d'exercice du métier et, par-delà, de faire évoluer le genre. Or, compte tenu des multiples aspects du métier de conseiller/ère d'orientation-psychologue que manifeste cet ouvrage, il est clair que chaque conseiller/ère d'orientation-psychologue peut rapidement développer un style d'exercice qui lui est propre et mettre en place des interventions qui tiennent compte à la fois des caractéristiques de ses contextes de travail, de sa conception des finalités du métier, et de son souci d'accompagner des jeunes qu'il/elle estime prioritaires dans la conception et la construction de leur vie et de leur parcours formatif et professionnel. ■

Jean Guichard
Professeur de psychologie au CNAM
Juin 2012

Clot Y., Faïta D. - (2000).- *Genres et styles en analyse du travail. Concepts et méthodes*. - Travailler N° 4, pp. 7-42.

Gysbers N.-C., (2010), *School counseling principles, Remembering the past, shaping the future, a history of school counseling*, éd. Amer school counseling ASSN, 254 p.

NDLR : Le lecteur intéressé par les articles et ouvrages de Jean Guichard peut consulter la bibliographie du *Guide des néo-cop* page 61, où trois d'entre eux sont cités. L'auteur est également un contributeur régulier de la revue internationale *L'orientation scolaire et professionnelle* <http://osp.revues.org/index2397.html> On consultera avec profit le billet réalisé à l'occasion de la conférence qu'il donna au Mans le 22 septembre 2010 sur : *Qu'est-ce que s'orienter aujourd'hui ?* <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/03/Qu-est-ce-que-s-orienter-aujourd-hui>